



Séance du Conseil Communal du 08 décembre 2018

Sont excusés : M. Oesch Pascal, M. Moratti Marcel, M. Duperrex François et M. Morier Patrice.

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Chaque membre ayant reçu l'ordre du jour, le président fait savoir que le préavis 11/2018 a été retiré par la Municipalité.

Ce dernier ne fait l'objet d'aucun changement il sera respecté.

Procès verbal de la séance du 2 octobre 2018

Lors de la dernière séance, il avait été demandé si la décharge de l'Ougette rapporterait de l'argent à la commune, ce à quoi la Municipalité avait répondu que non.

Elle n'en gagnait pas, mais elle n'en perdait pas non plus.

M. Barbey demande donc que cette question figure dans le procès verbal de la dernière séance.

La secrétaire en prend note, et ce PV est accepté à l'unanimité

Communications du bureau

Le président nous lit la lettre d'excuse du Préfet, et annonce que nos députés, Céline Baux et Pierre-François Mottier sont également excusés.

Communications de la Municipalité

André Reichenbach : Une séance d'information concernant la fusion de Pays d'Enhaut Tourisme et Pays d'Enhaut Région aura lieu le jeudi 7 mars à l'hôtel Roc et Neige à Château d'Oex

Sonia Lang donne quelques dates, comme l'arrivée du Père Noël le 24 décembre, le 28 décembre la réception des hôtes, le 31 décembre à minuit le feu d'artifice, la St-Antoine le 19 janvier, le concert d'inauguration de l'orgue le 9 février ainsi que 3 descentes aux flambeaux qui seront organisées par l'office du Tourisme sur les pistes de la Videmanette.

Elle invite également les conseillers à visiter l'exposition de papiers découpés qui a lieu au Musée du Pays d'Enhaut.

Michèle Genillard : La Municipalité à décider de fonctionner avec 3 responsables techniques pour ce qui est de la conciergerie, eau, égouts et voirie.

Un responsable des concierges et bâtiment en la personne de M. Stéphane Casucci, M. Christophe Riond pour l'eau et les égouts et M. Michel Gerber pour la voirie.

Pour ce qui est du remplacement de la boursière au 31 janvier 2019, il avait été annoncé lors de la dernière séance, l'engagement de M. Romain Micelli pour le 1^{er} novembre 2018.

Cette personne semblait avoir les qualités requises pour ce poste. Cependant il s'est avéré après quelques jours, que son expérience pratique était insuffisante pour une Commune de notre taille. La collaboration avec cette personne a pris terme le 4 décembre dernier. La Municipalité avait donc organisé l'attribution momentanée du poste, par le biais d'un fiduciaire. Elle a ensuite reçu une offre spontanée de M. Florian Aeberli qui à ce jour est adjoint au greffe. Il sera donc engagé comme boursier communal au 1^{er} janvier 2019. Son remplacement au greffe communal sera fait à l'interne, puisque Mme Sylvie Berdoz actuellement préposée au contrôle des habitants reprendra le poste le 1^{er} janvier 2019 également.

L'engagement d'une personne dont le pourcentage reste à définir sera mis au concours prochainement, afin d'assurer le contrôle des habitants ainsi que le guichet postal.

Maurin Schwitzguébel : Suite aux intempéries du mois de janvier un bureau avait été mandaté pour évaluer les travaux, cela suit son cours, des plans rentrent et de gros montants seront probablement demandés afin d'assainir par étape, les endroits concernés.

Le séparatif des chalets Neufs arrive à son terme, il reste à clôturer les comptes et la pose des servitudes.

Le nouveau réservoir de la Forclaz a pris du retard, car son implantation n'est pas favorable et un nouveau site est recherché.

Annie Schwitzguébel : Le système de tarification de la taxe de base, tel qu'initialement prévu pour le préavis 10/2018 et le budget ne pourra pas être mis en œuvre – à savoir une taxe unique et similaire pour tous les ménages – le surveillant des prix, rappelant le principe du « pollueur payeur », s'étant opposé à ce système. Une taxe échelonnée, dont le barème reste à fixer, devra être établie, selon le nombre de personnes résidentes, le nombre de pièces du logement ou les deux, à l'exemple de ce qui se fait pour les taxes de raccordement pour les eaux usées.

Au local du feu, le raccordement chauffage avec la grande-salle est terminé. Le chalet de « L'Arbalète », quelques travaux d'entretien sont en cours comme prévu dans le budget 2018 et un contrôle extincteur a été fait sur tout le bâtiment.

Pour répondre à l'intervention d'un conseiller communal lors de la dernière séance, les parqueurs de la manifestation du marché villageois ont été contactés afin d'éviter les problèmes annoncés.

Préavis 09/2018 : Modification du règlement communal de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires

M. Frédéric Delachaux, directeur de Pays d'Enhaut Tourisme, fait une présentation avant de passer au vote.

Il nous fait une présentation du fonds d'équipement touristique, une évolution des taxes perçues sur les 10 dernières années, une petite analyse des contributions et des soutiens, un résumé de l'évolution avec des projections jusqu'en 2023 .

Adopté par le conseil en décembre 2007, le règlement sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires n'a jusqu'à présent connu aucune modification. Ce préavis a pour but d'augmenter les taxes de séjour de 30%, les taxes sur les résidences secondaires de +0,04% de la valeur fiscale et d'abandonner la ristourne prévue pour les propriétaires qui mettent leur bien à la location.

C'est d'entente entre les 3 communes que ce nouveau règlement a été étudié.

Ce dernier a pour but de répondre de manière plus adéquate aux besoins futurs de notre région. Il devient important de reconsidérer l'alimentation du fonds d'équipement touristique, de manière à assurer la pérennité et le bon fonctionnement des infrastructures touristiques du Pays d'Enhaut.

Ce fonds est destiné à un soutien financier pour les diverses infrastructures régionales telles que le Musée du Pays-d'Enhaut, la piscine du Berceau, la patinoire, le manège, etc..., ainsi qu'un soutien annuel aux événements régionaux tels que le Festival au Pays des Enfants, le Festival de Ballons ou un soutien unique pour le lancement d'une manifestation comme le Barlatay. Ces diverses infrastructures et événements profitent également à nos hôtes et citoyens.

Si le préavis est accepté, le fonds d'équipement touristique participera à hauteur de CHF 240'000.- à l'amortissement de la BDG qui est actuellement une charge conséquente qui pèse lourd dans les comptes de notre commune. Ce dernier est déjà budgétisé pour l'année 2019. Le Préfet a toutefois indiqué à la commission que lors de l'élaboration du budget et selon le résultat des finances de la commune, la Municipalité restait libre de diminuer sa part de

participation au fonds d'équipement touristique. Le conseil peut également proposer un amendement lors de la votation du budget s'il estime que la somme allouée est trop élevée. Selon le règlement du fonds d'équipement touristique, si une commune baisse son taux de participation, les autres communes doivent s'aligner à ce même taux.

Mme Weibull s'étonne du tarif établi pour les établissements 4 et 5 étoiles. Elle a comparé avec d'autres communes très touristiques et trouve des prix bien plus bas. Elle souhaite une justification de cette taxe de CHF 6.50

Mme Genillard explique que chaque catégorie a été augmentée de la même proportion, soit 30% et M. Delachaux de compléter que peu d'impact pour la région puisque un seul établissement dans notre région : l'hôtel Rougemont et que son volume de nuitée n'est pas assez important pour être défavorisé.

M. Lenoir demande de faire attention à cette augmentation car peut-être pourrait-elle faire fuir nos résidents.

Mme Genillard précise que la question a été étudiée et que 80% des personnes concernées se voient augmenté de CHF 100.- à CHF 800.- et qu'il y en a une dizaine qui sont touchés par une augmentation de CHF 1900.- à CHF 8'000.- mais ce sont des taxes fiscales qui tournent entre 3 millions et 16 millions. Alors oui ce sont de gros montants mais ce sont des gens qui ont une fortune en adéquation.

M. Barbey demande si il n'y a pas aussi un système de répartition intercommunal sur les impôts

Mme Genillard répond qu'il y a une répartition si on réside un certain nombre de jour sur une commune et le reste du temps sur une autre commune.

Mme Graf demande à M. Delachaux qui a parlé d'un futur sous fond de CHF 250'000.- sensé financer l'entretien des infrastructures existantes, à quelles infrastructures il pense ?

Puisque c'est un fond intercommunal, cela peut concerner aussi bien la patinoire, que la piscine, le musée ou encore le cinéma puisque à Rougemont nous n'avons pas d'autres infrastructures que la Videmanette.

Mme Graf a bien regardé les graphiques présentés par M. Delachaux et trouve que Rougemont finance beaucoup par rapport aux autres communes.

M. Delachaux relève que l'assainissement de la BDG soit environ 3 millions a été assaini grâce au fond d'équipement touristique.

M. Saugy rappelle qu'il y a quelques années nous avons augmenté notre point d'impôt et que nous avons dû passer à la caisse. Aujourd'hui nos hôtes ont des résidences secondaires à Rougemont et ils ont les moyens de nous aider à faire évoluer nos infrastructures touristiques et qu'il est donc important d'accepter cette augmentation.

Avant de passer au vote, Mme Graf informe que lors de l'étude du budget, elle déposera un amendement afin de diminuer la part de participation de la commune de Rougemont au fonds d'équipement touristique.

M. Delachaux ne veut en rien influencer le vote, mais explique que la décision de diminuer la part de participation pourrait plutôt engendrer de l'incompréhension de la part des Communes de Rossinière et Château d'Oex.

Le syndic craint que si l'amendement est accepté, le fond d'équipement touristique ne pourra plus financé les CHF 150'000.- pour la BDG et les futurs CHF 240'000.-.

Si nous retenons une somme chez nous, il est sûr que les communes voisines le feront aussi. Ce jour, les 3 communes votent le même préavis, M. Lenoir souhaite savoir comment cela se passerait si Rougemont refusait cette augmentation.

M. Delachaux répond que l'autorité fiscale de la perception de cette taxe est communale, donc chaque commune décide ce qu'elle souhaite percevoir.

M. Delachaux prend congé et le président passe ce préavis au vote.

Il est accepté par 27 oui, 1 non et 2 abstentions.

Préavis 10/2018 : Modification du règlement sur la gestion des déchets

La Municipalité de Rougemont souhaite augmenter les taxes sur les déchets et demande diverses modifications du règlement communal sur la gestion des déchets.

Elle légitime cette proposition de hausse de la façon suivante :

- Les finances communales requièrent une augmentation des ressources
- La gestion des déchets ne saurait être bénéficiaire, mais doit en tous les cas s'autofinancer
- Les revenus ne couvraient pas les charges en 2017
- La taxe n'a pas été adaptée depuis 2003
- De nouvelles charges sont à prévoir

La commission rappelle que l'objectif premier du règlement reste la diminution de la quantité des déchets, la prévention de leur production et leur recyclage optimal.

La commission souhaite émettre les recommandations suivantes :

- 1) que le système de tarification de la taxe de base figure dans la directive.
- 2) Que le système de calcul et de contrôle du mètre cube offert soit, d'une part élaboré de façon à prévenir toutes formes d'abus et que d'autre part, ce système figure lui aussi dans la directive.
- 3) Que les exceptions à la taxe au sac prévues pour les familles soient elles aussi précisées dans la directive.
- 4) Que figurent dans les annexes à la directive, modifiable si besoin, d'une part les horaires de la déchetterie et d'autre part le tarif des déchets spéciaux.
- 5) Enfin, la commission souhaite que la possibilité d'acheter des sacs poubelles à l'unité soit affichée dans les points de ventes et indiquée dans les circulaires de la municipalité

M. Rayroud souhaite savoir comment cela se passe pour les personnes qui déposent des sacs noirs à la déchetterie.

Mme Schwitzguébel répond que cela est payant.

M. Morier demande un éclaircissement du point 12 du règlement. Mme Schwitzguébel lui donne des précisions et ajoute que ce dernier a été établi selon la directive cantonale.

M. Reihle se demande comment il sera possible d'établir la règle du pollueur payeur, puisqu'il s'est trouvé aux containers où des sociétés qui n'étaient pas de Rougemont ont rempli 7 containers de sagex et de plastique. Il se demande si les sociétés ne pourraient pas être taxées comme les entreprises pour l'élimination des déchets.

La municipale est consciente que le sujet est très difficile. Il avait été proposé la pose de caméras qui n'ont pas été acceptées et ajoute qu'il y a un travail à faire sur le long terme.

Lors de la votation, ce préavis est accepté par 29 oui et 1 abstention

Préavis 12/2018 : Budget 2019

Les comptes sont passés point par point, avec les interventions de la rapporteuse, Mme Sumi. Cette dernière conclut son rapport en rappelant que le respect strict du budget et la gestion des dépenses est primordiale, et que la prudence reste de mise.

Danièle Lenoir boursière, nous fait une présentation au rétro projecteur des diverses imputations comme les imputations forfaitaires, les imputations de gestion ainsi que les imputations de salaires, afin que chacun comprenne comment elles sont calculées.

Elle rappelle que les imputations ne modifient pas le résultat comptable. Elles servent uniquement à représenter les charges réelles des différents secteurs du plan comptable.

Elles permettent une meilleure vision pour la gestion des différents dicastères. Les comptes de charges et de produits sont donc équivalents.

Mme Weibull, présidente de la commission de gestion remercie Danièle pour cette présentation, elle est sûre que cela facilitera le travail de la commission à l'avenir.

M. Barbey demande s'il serait possible qu'à l'avenir ces tableaux figurent dans le budget.

Mme Genillard estime que certains tableaux contiennent des données confidentielles qui ne pourront pas être données. Mais regardera pour une vision globale afin de comprendre le fonctionnement.

M. Lenoir demande si la location donnée pour le chalet de Rubloz concerne l'été ou l'hiver.

M. Schwitzguébel répond que le montant donné représente les 2 locations.

M. Lenoir demande si la cure et l'église ne rapportent aucune location ou si c'est le canton qui encaisse les locations et la commune qui paie le chauffage.

Mme Lang fait constater qu'il y a un point comptable qui montre les entrées. Ce ne sont pas des locations, mais des défraiements qui assument les diverses charges.

M. Barbey souhaite soulever un point au sujet de la bibliothèque du Pays d'Enhaut.

Cette dernière a longtemps vécu d'un capital qui arrive à épuisement. Elle a adressé cet été une lettre aux 3 communes demandant une augmentation de sa subvention.

Cette dernière a été refusée et M. Barbey se demande si peut-être ils n'ont pas adressé leur demande à la bonne place, si il aurait fallu le faire auprès du fond d'équipement touristique. Il se permet en outre de demander à la Municipalité de revoir la situation.

André Reichenbach répond qu'effectivement le sujet a été discuté lors d'une séance avec les 3 Municipalités. Un mini budget leur a été présenté mais ce qui a dérangé les autorités c'est que la demande n'allait que dans un sens, c'est-à-dire l'augmentation des subsides des 3 communes. Aucune explication sur la manière de fonctionner de cet établissement.

M. Barbey fera en sorte qu'une nouvelle demande soit déposée. M. Blatti souhaite savoir quel est le montant demandé par la bibliothèque.

M. Barbey énumère que pour Château d'Oex il a été demandé une somme de CHF 1500.00 plus la prise en charge de l'électricité et du chauffage soit CHF 2'500.00, en précisant que les locaux sont mis à disposition gratuitement, pour Rougemont CHF 1000.00 et Rossinière CHF 500.00.

Mme Genillard précise que la Municipalité reçoit énormément de demande d'aide, et que dans chaque séance il y a des cas à traiter. Elle doit faire des choix en rappelant que le budget est serré.

M. Mösching demande comment justifier la somme attribuée à la police cantonale soit CHF 187'000.-

Mme Schwitzguébel répond que cela correspond à la part demandée par le canton et que c'est un poste où il n'y a pas de marge de manœuvre.

M. Barbey est surpris que le chalet de la Planche ne couvre pas ses charges.

Mme Schwitzguébel répond qu'il y a encore l'amortissement du chauffage pendant 2 ans, et qu'il a été tenté de le louer à la semaine pour amener des entrées supplémentaires.

La parole n'étant plus demandée, Mme Graf, dépose l'amendement dont elle avait parlé au préavis no 9/2018, qui est le suivant :

Au vu de la situation financière de la Commune, je propose de conserver le 10% du montant total des taxes de séjour encaissées par la Commune (après déduction des frais de perception) et d'utiliser cette somme comme revenu dans les comptes tourisme et remontées mécaniques.

L'amendement touche les comptes suivants :

Page 3 du budget, compte 1300.3523.6 Part PER-PET réduire de 10% le montant de ce compte qui passerait de CHF 969'500.- à CHF 872'550.- soit pour 2019 une diminution de CHF 96'950.-

Viré ce solde de CHF 96'950.- comme revenu de la taxe de séjour sur les comptes 1600 Tourisme et 1601 Remontés mécanique – BDG-Videmanette à part égale soit CHF 48'465.- sur chaque compte.

Ce revenu permettrait de financer les dépenses directement liées à l'offre du Tourisme de Rougemont, comme par exemple le compte 1600.3154.4 Damage hivernal, compte 1600.3523.3 Part. Sportzentrum Gstaad ou encore compte 1601.3141.1 Participation remontées mécaniques et 1601.3653.1 Contribution Ouverture supplémentaire Videmanette. Toutes ces offres touristiques profitent véritablement aux hôtes de notre Commune. Les taxes de séjour seraient par conséquent utilisées dans le respect du règlement communal. Sans aucunement remettre en cause notre participation au fond d'équipement touristique ni notre participation au financement Pays d'Enhaut Tourisme l'économie réalisée par l'acceptation de l'amendement proposé permettrait réellement de soulager les finances de notre Commune.

Mme Genillard comprend bien la démarche de vouloir garder cet argent sur la Commune de Rougemont par contre elle s'inquiète, car au budget a été prévu CHF 240'000.- du fond d'équipement touristique et si on diminue par un amendement notre part à ce fond il lui semble évident que l'on ne touchera pas la somme escomptée.

Mme Graf fait une démonstration sur papier avec l'amendement et sans l'amendement. Après quelques débats, elle estime que la Commune devrait se garder quelques libertés sur des points tels que celui là, car on l'a constaté plus haut que d'autres objets ne laissent aucune marge de manœuvre. C'est un moyen pour notre Commune de faire des économies, sans altérer la bonne entente intercommunale.

M. Urweider s'étonne que l'on puisse émettre un amendement sur un budget. A son avis ce n'est pas de la compétence du Conseil Communal.

Le président relève dans le règlement communal l'art. 75 qui dit que n'importe quel conseiller peut déposer un amendement et Mme Graf de relever que le Préfet l'a confortée dans son droit, même sur un budget.

Après encore quelques discussions l'amendement est passé au vote et refusé par 27 non, 1 oui et 2 abstentions.

Puis le budget et voté tel que présenté et accepté par 29 oui et 1 non.

Propositions individuelles

Mme Weibull demande si il ne serait pas possible de demander au MOB d'entreprendre des travaux aux W.C de la gare, qui ne sont pas propres et d'aménager les toilettes publiques en face du Château de telle sorte qu'elles soient accessibles pour des personnes en chaises roulantes.

Annie Schwitzguébel prend note pour les W.C publiques, mais malheureusement ne pourra probablement rien faire pour la gare, puisqu'elle n'appartient plus au MOB. Si des travaux y sont entrepris ce sera au frais de la Commune, et seulement avec l'accord du propriétaire.

Mme Hakim fait remarquer que le gros pot de fleurs avec des panneaux à l'entrée du village n'est pas bien placé pour les automobilistes.

M. Turrian répond que l'endroit a été imposé par le canton mais qu'effectivement ils ont déjà eu des remarques à ce sujet. Il tentera une négociation à ce sujet.

M. Jaquet souhaite avoir des informations sur les travaux prévus à la grande-salle.

Mme Schwitzguébel annonce que cela avance et que les travaux commenceront comme prévu à la mi-mars. Il n'y aura probablement pas de problème pour les locations jusqu'à cette date.

Mme Morier qui travaille à l'office du Tourisme souhaite avoir une explication quand à l'ouverture de la Videmanette prévue le lundi 24 décembre prochain alors que certaines installations BDG ouvrent le samedi 22.

Le syndic répond que nous avons une convention pour une durée de 10 ans avec la Videmanette et dans cette convention il est marqué que la BDG doit l'exploiter de Noël à mi-mars.

Noël c'est donc le 24 décembre et mi-mars, c'est le 15 mars. Les 3 premières années, la Commune avait fait un supplément à cette convention, comme quoi la Commune participait à une hauteur de CHF. 70'000.- pour une ouverture supplémentaire.

Cela signifie qu'elle ouvrait la semaine des vacances de Noël jusqu'au dernier dimanche de mars. Était également inclus dans cela une ouverture estivale de 60 jours alors que la BDG proposait dans la dite convention, 32 jours.

Les 3 années sont passées... un budget a été établi et la Commune s'est rendue compte qu'elle ne pouvait plus injecter de l'argent pour une ouverture supplémentaire.

En voyant que le 24 décembre était un lundi, M. Reichenbach, est allé trouver l'administration BDG et à demandé de trouver une solution pour ne pas ouvrir un lundi et fermer un vendredi, mais bien d'ouvrir 2 jours supplémentaires.

Cette requête a été refusée.

Mme Morier demande si on ne pourrait pas proposer une somme plus importante prise dans le fond d'équipement touristique.

M. Reichenbach répond que l'on ne peut pas prendre de l'argent dans ce fond d'équipement touristique puisque c'est du fonctionnement alors que ce dernier est prévu pour des investissements ou des infrastructures.

M. Urweider explique que depuis l'assainissement en 2016, les cartes ont été redistribuées et c'est parce que Gstaad paie une somme bien plus importante que Rougemont qu'ils peuvent bénéficier d'une ouverture plus précoce.

La Municipalité qui a parlé avec le président du Conseil d'administration a retenu que toutes les stations ouvraient le 24.

M. Barbey demande à la Municipalité si elle serait d'accord que ce soit le Conseil Communal qui fasse une demande à la BDG.

Cette dernière étant partante, M. Barbey propose le postulat suivant :

« Le Conseil Communal de Rougemont demande à la Municipalité de négocier l'ouverture des remontées mécaniques de la Videmanette, dès le 22 décembre aux meilleures conditions possibles. »

Mme Genillard tient à préciser que si le Conseil demande cette ouverture avancée il doit être conscient que cela aura un coût de CHF 15'000.-

Somme qui n'est pas dans le budget qui vient d'être présenté.

Mme Hakim demande si pas possible de demander d'ouvrir plus tôt mais fermé plus tôt également afin d'éviter ces frais.

Les statistiques disent qu'il y a plus de monde qui skie en mars qu'à Noël.

M. Schwitzguébel se réfère à l'article 62 du règlement Communal et demande au Conseil de se positionner.

Si le Conseil veut user de son droit d'initiative, il remet sa proposition par écrit, mais il estime que ce n'est pas à la Municipalité de négocier un coût de CHF 15'000.- qui n'est pas au budget qui vient d'être accepté.

M. Barbey prend donc la décision de déposer le postulat susmentionné.

Après de longues discussions le président précise qu'il va faire voté le postulat proposé afin que un cinquième des membres soient favorables. Mais en étant très claire que si les conseillers acceptent le postulat ils acceptent également la dépense de CHF 15'000.-

Le vote est accepté par 26 oui, 1 non et 3 abstentions.

Mme Yersin énumère toutes les possibilité de trier les ordures ménagères à Flendruz, et elle est très reconnaissante.

Elle souhaite savoir si il serait possible d'avoir également un dépôt pour le papier, puisque c'est la seule chose qui manque.

Mme Schwitzguébel en prend note.

Pour faire suite à toutes les discussions de la matinée, où on parle beaucoup d'échange, d'aide, de passerelles, etc... M. Morier souhaite savoir si des choses sont entreprises au niveau du canton ou ailleurs pour une éventuelle future fusion.

M. Reichenbach répond que pour le futur, des stratégies sont mises en place au niveau du tourisme, de l'économie etc... et que lors des séances entre Municipalités et le préfet le sujet est discuté mais ne fait pas l'unanimité.

M. Lenoir tient encore à remercier l'équipe qui travaille au four à pain, l'été à la cure, et demande que le message leur soit passé.

Mme Lang confirme les paroles de M. Lenoir, et profite de remercier également l'office du Tourisme qui chapeaute toute l'organisation.

Mme Graf est reconnaissante pour la magnifique piste de luge qui se situe à la Manche, par contre elle demande à la Municipalité d'améliorer les places de parc ou alors proposer une navette les week-ends afin que chacun puisse profiter de cette offre très intéressante qui vaudrait la peine d'être plébiscitée à l'office du Tourisme.

La parole n'étant plus demandée, le syndic remercie chacun pour l'excellente collaboration avec la Commune et souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Puis il accorde quelques mots à notre boursière, Mme Danièle Lenoir, qui prendra sa retraite fin janvier 2019.

Il la remercie pour son intense engagement. Ses connaissances, ses compétences, sa vision, sa disponibilité sont remarquables et vont manquer ainsi que la qualité de son travail et la passion qu'elle y a mis.

Mme Genillard rappelle qu'elle a été conseillère communale, puis municipale elle a une sensibilité particulière qui facilite la communication.

Elle est remerciée par des applaudissements nourris mais mérités.

Il est 12 heures 20 lorsque le président invite chacun au traditionnel repas de fin d'année.

Le Président du Conseil

Stéphane Von Siebenthal



La secrétaire du Conseil

Christine Yersin

